SPREP
PROE

PROE
Secrétariat du
Programme régional
océanien de
l'environnement

PO Box 240, Apia, Samoa
E: sprep@sprep.org
T: +685 21929
F: +685 20231
W: www.sprep.org

Circulaire du PROE

Date : **28 février 2012**

Circulaire n° : **12/19**

Diffusion : **Correspondants nationaux du PROE**
Organisations membres du CORP
Pays et organisations collaborant avec le PROE
Correspondants institutionnels

Dossiers n^{os} : **STF 5/5/99, STF 5/5/100**

Objet : **Avis de vacances de postes :**
1. Directeur du Centre d'information et de documentation et des archives
2. Chargé des publications

Les postes susmentionnés sont à pourvoir au siège du PROE, à Apia (Samoa). La date limite de dépôt des candidatures est fixée au 23 mars 2012.

Je serais reconnaissant aux gouvernements et administrations des pays membres de bien vouloir diffuser ces avis de vacances aussi largement que possible, les descriptifs de fonctions associés étant disponibles sur notre site web (www.sprep.org).

En vous remerciant de votre soutien continu.

Bien cordialement,

David Sheppard
Directeur général

CLEAN PACIFIC 2012

Secrétariat du Programme régional océanien de l'environnement (PROE)

OFFRES D'EMPLOI :

Le Secrétariat offre des possibilités d'emploi particulièrement intéressantes au sein de sa division Services généraux et toutes les personnes qualifiées désireuses de travailler dans l'une des toutes premières organisations régionales du monde œuvrant dans le domaine environnemental sont invitées à postuler.

SERVICES GÉNÉRAUX

- ***Directeur du Centre d'information et de documentation et des archives***
- ***Chargé des publications***

Les responsabilités, critères de sélection et conditions de rémunération sont détaillés à la section « Employment » du site web du PROE (www.sprep.org) et peuvent être obtenus en contactant l'administratrice du personnel par téléphone au +685 21929 poste 230, par télécopie au +685 20231 ou par courrier électronique à luanac@sprep.org

Date limite de dépôt des candidatures : Vendredi 23 mars 2012.

Le PROE souscrit au principe de l'égalité des chances dans l'emploi